

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2016**

---

**Président :** M. Cédric VINCENT  
**Vice-président e :** Mme Bénédicte MARMY  
**Secrétaire :** Mme Olga VILLARRUBIA  
**Membres :** M. Christian FLURY, M. Muharrem TEMEL

**Sont présents :**

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Virginie GLASSEY, M. Roger GOLAY, Mme Laure GRIVET, M. Christian HAAS, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, M. Damien SIDLER, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN

**Excusés :**

Mme Sandrine GILLIERON, M. Yannick HANIFI, M. Steeve RAY, Mme Nancy RUERAT,

**Assistent à la séance :** M. Stéphane LORENZINI, Maire  
M. Damien BONFANTI,  
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs  
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) Rampe du Pont-Rouge – Chemin des Vieux-Chênes – Secteur Pâquerettes/Ormeaux – Etude de circulation et réfection de la chaussée - Crédit d'étude (Fr. 137'000.--) (067-16.10) **p. 492** **Entrée en matière**
  - b) Préavis à l'avant-projet de loi modifiant la loi 10788 relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets (071-16.10) **p. 493** **Entrée en matière**

## Séance ordinaire du 20 octobre 2016

- 7) Commission des travaux et constructions –  
Séance du 3 octobre 2016 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**
- a) Quartier de la Chapelle - 2e étape - Réalisation des aménagements extérieurs et des cheminements du parc public - Crédit d'investissement (Fr. 1'120'000.--) (064-16.09) **p. 494 Arrêté**
  - b) Ecole de Tivoli – Rénovation et agrandissement – Crédit d'étude (Fr. 460'000.--) (063-16.09) **p. 495 Arrêté**
  - c) Divers
- 8) Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 5 octobre 2016 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**  
Présentation du Fonds intercommunal du développement urbain (FIDU) **p. 498 Information**
- 9) Commission des finances et du logement –  
Séance du 10 octobre 2016 - Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY**
- a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2017 et fixation des centimes additionnels (068-16.10) **p. 498 Arrêté**
  - b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2017 (069-16.10) **p. 506 Arrêté**
  - c) Versement de la contribution annuelle 2017 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) (Fr. 1'392'300.--) (070-16.10) **p. 506 Arrêté**
- 10) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2017** **p. 508 Vote**
- 11) Commission sociale - Séance du 4 octobre 2016 -  
Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Présentation des activités de la Maison de quartier du Plateau **p. 509 Information**
  - b) Rapport de Mme Laure GRIVET, représentante du Conseil municipal auprès de la Maison de quartier du Plateau **p. 510 Information**
  - c) Présentation des logements sociaux (logements d'urgence, appartements relais, immeuble Sous-Bois) **p. 510 Information**
  - d) Divers
- 12) Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 5 octobre 2016 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**
- a) Présentation de l'outil PLQ par l'Office de l'urbanisme **p. 511 Information**
  - b) Divers
- 13) Commission de l'administration et des affaires économiques –  
Séance du 6 octobre 2016 - Rapporteur : M. Bruno REOLON**
- a) Fondation Lancy médias – Etat d'avancement des travaux **p. 512 Information**
  - b) Identité de la Ville de Lancy **p. 513 Information**
  - c) Divers
- 14) Propositions individuelles et questions** **p. 514**
- 15) Questions du public** **Annexe**

## Séance ordinaire du 20 octobre 2016

M. VINCENT : Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, bonsoir. Je salue notre Maire, M. LORENZINI, Messieurs les Conseillers administratifs, MM. BONFANTI et RENEVEY, notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, notre secrétaire du Conseil municipal, Mme CRISAFULLI. Je salue le public de Lancy et d'ailleurs, les employés municipaux et les anciens, s'il y en a, et la presse bien entendu.

Avant de commencer, je souhaiterais dire un merci plus solennel à Mme DE GARRINI et à toutes les personnes qui ont participé et œuvré à notre sortie du Conseil municipal. J'ai le sentiment et l'orgueil de croire que c'était une jolie sortie, en tout cas, basée sur le partage, les nouvelles connaissances et les nouvelles rencontres avec nos collègues du Conseil municipal. C'était très appréciable et je crois très apprécié au vu des messages que j'ai reçus. Merci.

Je vous annonce l'absence de M. HANIFI, M. RAY et Mme RUERAT qui se sont excusés. La vice-Présidente, Mme MARMY, aura du retard suite à un accident survenu à son ami. Pour les autres, nous verrons d'ici là s'ils arrivent en retard.

### 1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

M. BONFANTI : nous souhaiterions ajouter, dans les projets de délibération, une entrée en matière supplémentaire concernant la loi modifiant l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets. Au départ, ce devait être une résolution, que nous n'avions pas à intégrer à l'ordre du jour, mais il s'avère, après renseignements pris, qu'il s'agit d'une délibération et que cela implique par conséquent une entrée en matière.

M. VINCENT : y a-t-il une remarque ou une opposition à cette modification ? Ce n'est pas le cas. Nous l'intégrerons au point 6b) de notre ordre du jour.

Nous portons aussi à votre connaissance que nous avons reçu une question écrite que nous intégrerons en première question au point 14) de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté avec ces modifications.

### 2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

---

M. HAAS : une petite modification à la page 485, parce que je n'aimerais pas que pour la postérité il reste une erreur. Le procès-verbal laisse croire que dans la queue pour empêcher les gens qui mangeaient à la fête de l'Abeille d'assister à la conférence de M. BONFANTI, c'était lui qui était dans cette queue. Dans le procès-verbal, c'est marqué « il était », il faut le mettre au pluriel parce que c'étaient bien « les gens » et non M. BONFANTI qui, lui, était à sa conférence.

M. CLEMENCE : en page 473, je citais M. HAAS qui parlait de se coucher sur les voies de train, il a été retranscrit « sur les voies de tram ». Il faut changer le mot « tram » par « train ».

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

M. HAAS : j'espérais que quelqu'un d'autre que moi le fasse !

Le procès-verbal est approuvé avec ces modifications.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. VINCENT : une petite remarque à faire concernant une discussion que nous avons eue lors du dernier Bureau qui concerne les rapports que vous faites lors des commissions. Cela s'adresse à la fois aux présidents pour leur demander d'être assez attentifs pour voir si vraiment tous les points doivent être rapportés, je pense spécialement aux divers. Il me semble que parfois les divers ne sont pas forcément très intéressants, globalement parlant, pour la culture générale de nous-mêmes ou du public. A vous de juger si cela vaut la peine d'être rapporté ou pas, je le laisse à votre appréciation.

D'autre part, on prie les rapporteurs d'avoir un peu de circonspection avec leurs rapports. Je prends un exemple : ne pas rapporter peut-être un événement qui n'avait pas encore eu lieu lors de la commission, mais qui lors du Conseil municipal est déjà passé, comme de rapporter la date de la fête de l'Abeille ou une kermesse qui, quand elles sont rapportées ici, ont déjà eu lieu il y a deux semaines, cela n'apporte pas grand-chose en termes d'information.

On sait que les informations, c'est un sujet qui revient lors de chaque législature pour savoir si on va les garder ou pas en plénière. Je pense personnellement que c'est toujours intéressant de les avoir au moins pour que le public puisse en être informé, mais si on arrivait juste à les rendre plus attrayantes ou pertinentes, je crois qu'on en serait tous un peu gagnant.

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LORENZINI : vous avez trouvé sur vos places d'une part, une annonce pour une exposition à la ferme de la Chapelle et, d'autre part, le flyer de Livres à Lancy où l'on vous attend nombreux le 5 novembre ; Livres à Lancy retrouve la salle communale du Petit-Lancy pour le plus grand bonheur de cette manifestation qui avait été exilée durant deux ans à la salle omnisports où il était compliqué de faire cette manifestation. Là, on s'attend à une édition avec une belle programmation, comme vous pouvez le découvrir.

M. RENEVEY : deux petites communications, tout d'abord à Mme GRIVET pour lui dire que j'ai bien pris note de la problématique du passage-piétons de la place du 1<sup>er</sup>-Août que vous aviez évoquée. J'ai demandé à la police municipale de me faire part de son expertise pour en savoir plus et je vous donnerai une réponse définitive une fois le rapport rendu.

La deuxième communication concerne la question de Mme ANNEN, à propos de la salle communale du Grand-Lancy. Effectivement, la responsable du service des locations de salle a constaté elle aussi ces nuisances et donc la personne est désormais interdite de locations. J'espère que c'est une affaire désormais réglée.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016****5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LORENZINI : lors de la dernière séance du Conseil municipal, j'avais indiqué qu'un groupe de travail allait être créé pour finaliser le programme de l'école des Marbriers et organiser la procédure de concours.

La proposition avait été d'inviter les présidents et vice-présidents des Commissions sociale et travaux et constructions. Il m'a été fait remarquer, à juste titre, que la représentativité politique de ce choix n'était pas des plus judicieuse, raison pour laquelle je vous propose que ce soit le chef de groupe de chaque parti qui participe à ce groupe de travail, à lui de déléguer dans son parti s'il considère qu'il y a une personne ayant plus de compétences ou d'expertise en la matière.

Mme CRISAFULLI enverra un e-mail aux chefs de groupe pour avoir les noms des personnes à réunir tout prochainement pour ce groupe.

M. VINCENT : pour votre information, nous sommes actuellement 32. La majorité sera pour l'instant à 17.

**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

**a) Rampe du Pont-Rouge – Chemin des Vieux-Chênes – Secteur Pâquerettes/Ormeaux – Etude de circulation et réfection de la chaussée – Crédit d'étude (Fr. 137'000.--) (067-16.10)**  
=====

M. LORENZINI : il s'agit d'un crédit d'étude comprenant deux volets. Le premier volet est une étude de circulation qui concerne le haut de la rampe du Pont-Rouge, le chemin des Vieux-Chênes et la traversée de la place des Ormeaux. Il y avait déjà eu des études de circulation réalisées dans le passé. Vous savez que la place des Ormeaux a ensuite été mise en zone 20km/h, cela a nécessité de faire un rapport pour vérifier les effets de cette mesure qui s'est montré être un rapport plutôt négatif, puisqu'on n'atteint pas l'objectif de ce passage à 20km/h.

Pour ce faire, il faut mettre en place un certain nombre de mesures et l'une d'entre elles est la fermeture du passage sur le chemin des Pâquerettes. La DGT a exigé pour cela que des études ne soient pas des études simplement de comptage traditionnel, mais que l'on procède à des comptages « origine/destination », ce sont des comptages qui ne se font pas automatiquement mais avec une personne, raison pour laquelle il a fallu voter un crédit d'étude complémentaire.

Dans ce même crédit, il y a un deuxième volet qui concerne l'amélioration de la rampe du Pont-Rouge et le passage à un revêtement phono-absorbant qui sera pris en charge par les subventions fédérales, ainsi que l'amélioration de ce tronçon notamment pour la mobilité douce puisqu'il est question de faire une piste cyclable digne de ce nom sur cette route.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

M. VINCENT : cette proposition est envoyée aux travaux. Avez-vous des remarques par rapport à ceci ?

M. HAAS : j'ai une information supplémentaire. En 2013, même si en termes d'actualité pour certains chiffres, il n'y a plus la même pertinence, une étude extrêmement importante avait été faite en lien avec le plan localisé de quartier (PLQ) de Surville. C'était une étude avec plusieurs bureaux d'ingénieurs, ingénieurs civils, Trafitec, etc. qui avait pour thème « Rapport d'impact sur l'environnement » en lien avec ce PLQ important. Il y avait déjà dans ce document toute une série de simulations de mouvements des véhicules chemin des Vieux-Chênes, rampe du Pont-Rouge, chemin des Erables évidemment dans la perspective du PLQ, et l'impact sur la place des Ormeaux.

Les éléments de cette étude, pour certains, me paraissent encore pertinents puisque l'aménagement notamment du trafic au chemin des Vieux-Chênes, route de Chancy et dans le futur PLQ de Surville me semble dépasser encore un peu simplement cette étude aujourd'hui, même si par rapport à mes remarques de la dernière fois, je ne peux que me réjouir du traitement urgent du trafic à la place des Ormeaux et au chemin des Pâquerettes. Mais j'aimerais bien que cette étude soit fournie en annexe lors des travaux de la commission.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.*

**b) Préavis à l'avant-projet de loi modifiant la loi 10788 relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets (071-16.10)**

=====

M. BONFANTI : il s'agit de la loi PAV. Le Conseil d'Etat considère qu'il est nécessaire aujourd'hui de revoir la proportion entre les nouveaux logements et les nouveaux emplois, ainsi que la répartition des catégories de logements dans le périmètre du PAV qui sont sur les terrains des collectivités publiques. Dès lors, une modification de la loi PAV est demandée et s'impose. C'est pour cela que le Conseil administratif vous propose de renvoyer cette délibération à la Commission de l'aménagement du territoire, lors de la séance du 2 novembre 2016, pour que l'on puisse étudier, préviser et si possible voter pour la prochaine plénière du Conseil municipal.

M. FLURY : j'ai une question au Conseil administratif. C'est bien une loi du Grand Conseil cette loi 10788 ? Les communes s'expriment ou sont juste consultées ?

M. BONFANTI : c'est un préavis. C'est une délibération, mais qui fait office de préavis. Nous avons été consultés en 2015 et les trois conseils municipaux, Ville de Genève, Lancy et Carouge, avaient déjà voté sur cette loi. On nous demande de voter à nouveau dans la mesure où il y a une modification de cette loi et de toute façon le Conseil d'Etat souhaite réaliser un referendum extraordinaire auprès de la population pour que celle-ci puisse donner son opinion sur cette modification de la loi.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.*

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016****7) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 3 octobre 2016 -  
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT****a) Quartier de la Chapelle – 2<sup>e</sup> étape – Réalisation des aménagements extérieurs et des  
cheminements du parc public – Crédit d'investissement (Fr. 1'120'000.--) (064-16.09)**  
=====

M. DEROBERT présente le sujet : il nous a été présenté le projet de la seconde partie des aménagements du quartier de la Chapelle.

Pour rappel, une partie de ce projet est un partenariat de pilotage privé nous liant à deux fondations proches de l'Hospice général. Il s'agit des aménagements bordant les immeubles actuellement en construction. La commune de Lancy y participe proportionnellement à la quote-part des surfaces dont elle est propriétaire, soit 14 %. La seconde partie concerne l'aménagement du parc du centre d'animation pour retraités, le CAD, sur lequel nous avons acquis un droit de superficie.

Il nous est donc présenté les différents concepts qui régiront ces aménagements. Ces différents concepts sont semblables à ceux qui ont été définis pour la première partie du quartier de la Chapelle, que je ne vais pas énumérer ce soir vu que je n'ai que quatre minutes pour la présentation de ce rapport, une petite balade à pied dans la partie du quartier déjà construite vous en dira bien plus.

Le coût des travaux concernant les aménagements extérieurs en partenariat représente 14 % du budget total, soit Fr. 671'200.--. Ce coût ayant été bloqué avec le maître de l'ouvrage, il ne peut être sujet à dépassement. Le solde du crédit d'investissement représente l'aménagement du futur parc public qui pourrait, lui, être sujet à dépassement.

La totalité de ce crédit d'investissement devrait être couverte par un prélèvement sur le fonds de la taxe d'équipement, sous réserve que cette somme soit disponible au moment de la demande.

Différentes questions ont ensuite été posées par les commissaires. Certaines de ces questions portaient notamment sur l'adresse qu'auront ces différents bâtiments qui n'est actuellement pas encore définie, sur les déchetteries qui seront installées dans ce quartier qui seront au nombre de deux, la première proche de la déchetterie provisoire et la seconde au bas du terrain.

Une proposition a été faite par l'un des commissaires à propos de bancs adaptés aux personnes à mobilité réduite, ses propositions pourraient être étudiées par les services de la commune avec les fournisseurs. D'autres questions plus techniques ont été évoquées pour lesquelles nous avons reçu des réponses satisfaisantes.

Le crédit d'investissement de Fr. 1'120'000.--, ne comprenant pas le crédit d'étude de Fr. 170'000.— déjà voté, concernant la réalisation des aménagements extérieurs et le cheminement du parc public pour le quartier de La Chapelle, est accepté à l'unanimité.

*Arrivée de Mme MARMY*

## Séance ordinaire du 20 octobre 2016

M. VINCENT : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat. S'il n'y a pas de remarque, nous passons au vote de cet arrêté.

*Vu le plan localisé de quartier 29'591 du quartier de la Chapelle adopté par le Conseil d'Etat le 26 août 2009 ;*

*Vu le crédit d'étude de Fr. 170'000.--, voté par le Conseil municipal le 26 novembre 2015 ;*

*Vu que la seconde étape du quartier comprenant la réalisation de huit immeubles s'achèvera entre novembre 2017 et avril 2018 ;*

*Vu la nécessité de réaliser les aménagements extérieurs de la seconde étape du quartier, et les cheminements du parc public ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 3 octobre 2016 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'120'000.— destiné à la réalisation des aménagements extérieurs de la seconde étape du quartier de la Chapelle et des cheminements du parc public ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 62.501 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.141 ;*
4. *de financer partiellement ce crédit par un prélèvement sur le fonds de la taxe d'équipement, estimé à Fr. 1'050'000.— (sous réserve des disponibilités du fonds), sous la rubrique 62.610 ;*
5. *d'amortir le solde estimé à Fr. 70'000.-- en 20 ans dès 2017 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331.*

***L'arrêté 064-16.09 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

#### **b) Ecole de Tivoli – Rénovation et agrandissement – Crédit d'étude (Fr. 460'000.--) (063-16.09)**

**M. DEROBERT présente le sujet** : comme chacun le sait, l'école Tivoli est comme la majorité des écoles de Lancy, une école dessinée par l'architecte Waltenspuhl. Plusieurs de ces écoles ont déjà été rénovées en préservant leur aspect initial, respectant ainsi la volonté de la commission des monuments et sites. L'école de Tivoli pourrait être donc rénovée avec plus de liberté.

Ce crédit d'étude vise plusieurs aspects : la rénovation de l'enveloppe afin de répondre aux normes énergétiques actuelles, l'intégration de surface supplémentaire pour le parascolaire et pour d'autres activités extrascolaires.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2016

Ce crédit d'étude permettra au service des travaux de faire appel à un architecte pour analyser le dossier, affiner le programme et réaliser le cahier des charges. Ceci dans le but d'organiser une procédure de mise en concurrence pour la réalisation de cette opération. Cette mise en concurrence permettra de recevoir plusieurs propositions avec leurs coûts et de pouvoir donc choisir en toute connaissance de cause. Il nous est ensuite présenté le planning intentionnel qui nous porte en 2022 pour la fin des travaux.

Cette démarche, qui nous a été présentée, a été grandement appréciée par les commissaires du fait qu'elle nous permettra de choisir en ayant plusieurs propositions. C'est d'autant plus appréciable qu'il nous restera encore d'autres écoles du même architecte à rénover.

Le crédit d'étude pour la rénovation et l'agrandissement de l'école de Tivoli d'un montant de Fr. 460 000.-- est accepté à l'unanimité.

M. VINCENT : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Mme CASUTT : juste un petit rappel concernant les différentes discussions qui ont eu lieu au sein de ce Conseil lors des précédentes rénovations d'écoles. Je n'ai pas repris tout l'historique, mais M. CHOBASZ, en 2004, disait que l'on ne ferait que deux écoles à l'identique en respectant exactement les architectures qui ont été faites par M. Waltenspuhl et que l'on essaierait quand même, pour les prochaines, de faire des changements et de faire en sorte que le service des monuments et sites accepte que nos écoles soient rénovées plutôt de manière économique au niveau de l'énergie que du point de vue architectural. On a déposé une résolution en son temps qui avait été acceptée par votre Conseil en 2011, donc j'espère que vous tiendrez compte de ces désirs lors de l'étude de ces travaux de rénovation.

M. COUTO : le groupe MCG va voter ce crédit d'étude. Une école est une chose importante. De plus, personnellement je suis un peu concerné car ma fille aînée est passée par cette école et ma fille cadette y est actuellement. Je remarque effectivement ce qu'on a discuté au niveau du parascolaire, c'est un peu serré, il y a des choses qui commencent à être compliquées parce qu'il y a de plus en plus de classes et de plus en plus d'élèves par classe. Donc, espérons que cette rénovation va améliorer cet aspect. On verra par la suite si ces renouvellements aident un peu à la qualité d'éducation pour les élèves qui sont inscrits dans cette école.

M. LORENZINI : quelques éléments de réponse. En effet, un des objectifs de cette rénovation est d'intégrer, en agrandissant le bâtiment, les activités parascolaires et le restaurant scolaire. Ceci est un objectif un peu nouveau puisque le programme initial prévoyait d'agrandir l'école mais on n'avait pas la possibilité de tout faire. Etant donné que l'on construit une nouvelle école, on a maintenant la possibilité de le faire sur le site même et c'est évidemment préférable que cela se trouve sur le site même de l'école.

Pour répondre à Mme CASUTT, c'était exactement l'objectif de la procédure mise en place comme l'a dit le rapporteur, on va obtenir de la part des équipes de mandataires différentes solutions architecturales quant à cette rénovation qui n'intègrent pas uniquement le respect de l'architecture, mais également la prise en compte énergétique.

Par contre, par rapport à votre remarque d'avoir un espoir pour les écoles qui suivent, je suis un peu plus réservé, car il faut savoir que le service des monuments et des sites a accepté de « laisser » une certaine liberté sur le bâtiment de l'école Tivoli, considérant que ce bâtiment Waltenspuhl n'avait pas la même qualité que les autres, parce qu'il avait été réalisé en deux étapes distinctes et que, dès lors, il pouvait être, selon ses dires, un peu sacrifié.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2016

Par contre, pour les écoles qui nous restent à rénover, notamment l'école en Sauvy, on sait déjà qu'elle sera dans l'œil du service, donc il n'est pas du tout dit que nous puissions faire comme cela.

C'est vrai qu'on aura un exemple à Tivoli, peut-être différent, peut-être pas, finalement c'est un peu le concours qui le dira, parce qu'on aura les coûts et les propositions et on pourra juger en connaissance de cause. Et si l'on trouve une autre solution très satisfaisante, peut-être qu'on arrivera à la faire passer pour d'autres écoles, mais on n'a pas la garantie que ce soit possible à ce jour.

M. VINCENT : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu le programme de rénovation des bâtiments scolaires de la commune de Lancy ;*

*Vu la nécessité de procéder à la rénovation et à l'agrandissement de l'école de Tivoli, notamment pour la création d'un restaurant scolaire, de locaux pour le parascolaire et d'une salle d'arts martiaux ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 3 octobre 2016 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 460'000.— destiné à la rénovation et à l'agrandissement de l'école de Tivoli,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 21.503,
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 21.143,
4. en cas de réalisation du projet, ces frais d'étude seront intégrés au crédit de réalisation et seront amortis conjointement en 30 ans sous la rubrique 21.331,
5. de prévoir, au cas où le projet ne se réaliserait pas, un amortissement de 5 annuités dès l'année qui suit l'abandon du projet, sous la rubrique 21.331.

**L'arrêté 063-16.09 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.**

### c) Divers

=====

M. DEROBERT présente le sujet : M. LORENZINI nous rapporte une présentation que Swisscom est venu faire à la mairie concernant les dernières technologies en matière de débits. Si on passe les détails techniques, il ressort que 93% des habitants de la commune ont déjà accès au haut débit. Certaines zones doivent encore être améliorées notamment dans le village du Petit-Lancy et pour une partie du quartier de la Chapelle. Comme la commune est en train de refaire des collecteurs dans ces zones, Swisscom pourrait en profiter et faire profiter à l'ensemble de la ville de Lancy le haut débit.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

Pour information, le haut débit est à plus de 50 mg-bits.

M. LORENZINI nous présente ensuite, en réponse à la motion MCG qui demandait une station à vélos à la piscine de Marignac, une proposition qui pourrait y répondre.

**8) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 5 octobre 2016 –  
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT****Présentation du Fonds intercommunal du développement urbain (FIDU)**  
=====

M. DEROBERT présente le sujet : M. Jérôme SAVARY, secrétaire général adjoint au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, est venu nous présenter ce Fonds. Le Fonds intercommunal du développement urbain, bâti d'entente entre l'ACG et le DALE, est adopté à l'unanimité en 2015 par l'assemblée générale de l'ACG et par le Conseil d'État cette même année.

Ce fonds, alimenté par l'ensemble des communes en fonction de l'indice de capacité financière notamment et par l'État, permettra à chaque commune de toucher une somme forfaitaire pour chaque nouveau logement, crèche, école ou encore parc. Les grands principes de ce fonds ont déjà été avalisés par les différentes instances, il reste encore à déterminer les montants des forfaits ; ces dernières inconnues devraient être levées avant la fin de cette année.

C'est une commission issue des membres de l'ACG composée de sept membres qui déterminera qui peuvent être les bénéficiaires de ces prestations.

Un commissaire fait remarquer qu'il serait souhaitable qu'un de nos conseillers administratifs soit présent dans cette commission afin de représenter comme il se doit la Ville de Lancy.

**9) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT –  
Séance du 10 octobre 2016 – Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY****a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2017  
et fixation des centimes additionnels (068-16.10)**  
=====

Mme MARMY présente le sujet : en préambule, je vous prie de m'excuser car dans le stress je n'ai pas pris le bon rapport. Le rapport complet sera envoyé à Mme CRISAFULLI.

La Commission s'est réunie à trois reprises afin d'étudier le budget 2017. Le budget 2017 est équilibré et a un bénéfice de Fr. 622'000.--. Chaque service a su faire des économies afin de pouvoir présenter un budget positif.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2016

Les investissements 2017 sont moins importants que ces dernières années. Ils s'élèvent à Fr. 40'327'000.--. Les principaux investissements concernent la maison de quartier du Plateau, le Mégaron, la maison Roederer, divers réaménagements ou rénovation d'espaces publics, le parc Louis Bertrand. Tous ces investissements sont faits pour répondre aux besoins de la population.

Le total des charges s'élève à Fr. 114'984'000.— et s'équilibre grâce aux revenus sur les immeubles. Elles restent stables.

Le centime additionnel reste à 47 cts.

L'arrêté a été adopté à l'unanimité.

M. VINCENT : avant d'ouvrir le débat, en tant que Président du Conseil municipal, mais surtout en tant que Président de la Commission des finances, je souhaitais juste remercier Mme AYMON et le service des finances, pour le travail qu'ils ont fourni.

C'est vrai que ce budget est toujours très dense, mais la façon dont il est fait et les explications qui ont été ajoutées nous ont permis de travailler avec toutes les informations ; elle a répondu à toutes nos questions aisément et je la remercie ainsi que le service financier pour ceci.

M. CLEMENCE : une fois n'est pas coutume, je ne prends pas la parole sans filets, mais vais vous lire la présente intervention. La raison en est simple, il s'agit ici d'un sujet d'une importance capitale pour l'avenir de notre commune.

Je m'associe tout d'abord aux félicitations et remerciements du Président de ce Conseil au Conseil administratif, à Mme AYMON et à l'ensemble de son service, aux collaborateurs de la commune, ainsi qu'aux commissaires des finances de notre Conseil municipal pour leur excellent travail sur l'élaboration de ce budget 2017.

Toutefois, les Socialistes sont inquiets des perspectives pour les années futures, avec des budgets qui envisagent d'anticiper progressivement les potentiels manques à gagner fiscaux qui découleront de la réforme de l'imposition des entreprises RIE III, réforme dont le référendum fédéral soutenu par le parti socialiste a récemment abouti. Le peuple suisse votera donc sur cette réforme en février 2017.

Pour rappel, la stratégie quadriennale présentée le 29 septembre par le Conseil administratif délégué prévoit des recherches d'optimisation et d'économies au sein des services communaux, ce qui est positif, puis des coupes dans les dépenses, complétées ensuite par l'augmentation envisagée de 1 à 2 centimes additionnels. Cela signifie donc, Mesdames et Messieurs, que la commune s'apprête à compenser des cadeaux faits aux entreprises par des coupes progressives dans les prestations publiques, puis par une compensation fiscale sur le dos des personnes physiques, autrement dit les citoyens lancéens.

Le parti socialiste lance ici un appel clair au dialogue, à l'approfondissement et au débat sur ce plan quadriennal, sur les budgets envisagés pour 2018 et les années suivantes et, par extension, sur le futur de notre commune.

Nous pouvons regretter que le débat sur ce principe n'ait pas eu lieu avant le vote du budget 2017, et que le temps soit si court : le budget a été présenté en plénière le 29 septembre, et voté en commission le 10 octobre, soit 10 jours pour étudier 159 pages, les analyser, puis en débattre au sein des partis. Ce budget 2017 et le principe qu'il prévoit pour les années

## Séance ordinaire du 20 octobre 2016

prochaines méritent un vrai débat de fond, et le mener en un temps aussi court est mission impossible.

Nous pouvons également regretter que cette stratégie découle d'un plan quadriennal qui n'a pas encore été présenté dans le détail en Commission des finances, et qu'elle anticipe une réforme qui n'est pas encore votée, ni au niveau fédéral ni au niveau cantonal, ceci d'autant plus que les contours de la réforme cantonale sont encore en négociations : rappelons ici la position de l'ACG, annoncée par son président dans un article de la Tribune de Genève cette semaine, qui mentionne que le projet du Conseil d'Etat n'offre pas suffisamment de garanties à l'heure actuelle :

- il nous faut exiger une répartition de 20% vers les communes de l'augmentation temporaire de 0,3% de l'impôt sur le bénéfice ;
- Que si les prévisions qu'un renforcement de l'activité économique permettant de retrouver le niveau fiscal précédent s'avèrent juste, nous pourrions renoncer à l'augmentation du centime additionnel ;
- Que dans l'intervalle, il soit garanti le principe d'un frein au déficit, soit accepter des budgets déficitaires le temps que le niveau fiscal précédent soit retrouvé ;
- Que nous devons réfléchir et défendre une nouvelle répartition de la péréquation intercommunale.

Or, Mesdames et Messieurs, ces quatre points ne figurent pas dans le plan quadriennal présenté.

Par ailleurs, nous pouvons constater que chaque année, depuis plus de 5 ans, la différence entre les budgets présentés et votés par ce Conseil et les comptes finaux de notre commune, est très importante et que le budget sous-évalue systématiquement le résultat que l'on retrouve au final dans les comptes :

2011 : Fr. 137'000.— de solde positif budgété, Fr. 5,74 millions au final ;  
2012 : Fr. 115'000.— budgété, Fr. 3,5 millions au final ;  
2013 : Fr. 142'000.— budgété, Fr. 12,8 millions au final ;  
2014 : Fr. 122'000.— budgété, Fr. 6,94 millions au final ;  
2015 : Fr. 82'000.— budgété, Fr. 6,9 millions au final.

Pour information, les projections du projet RIE III cantonal prévoient un manque à gagner pour Lancy d'environ Fr. 7 millions par année, soit un montant équivalent à la différence entre budget et comptes en moyenne ces dernières années qui est de Fr. 7,18 millions.

Ainsi, au vu de nos réflexions et des constats précédents, le parti socialiste va voter ce soir le budget 2017, qui ne présente pas de coupe dans les prestations, mais restera particulièrement attentif aux principes et propositions des prochains budgets, afin de permettre à Lancy de subvenir aux besoins de ses citoyens et des générations futures.

M. LORENZINI : c'est un choix politique que nous avons fait, en en discutant d'ailleurs au Conseil administratif, de savoir si l'on intégrait dans le débat sur le budget qui, comme vous l'avez dit, n'intègre pas encore de coupes, même si on présente déjà un bénéfice, mais on n'est pas rentré dans des coupes qui affectent des prestations.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2016

C'était un choix politique de déconnecter cela de ce budget puisqu'on n'était pas encore formellement lancé. Comme vous le dites vous-même, RIE III n'est même pas encore connu sous ses aspects définitifs, raison pour laquelle il a été proposé d'aborder cette proposition de plan quadriennal lors de la prochaine Commission des finances et je pense que tous les arguments ou la position que vous avez défendus pourront être débattus lors de cette commission. Ce sont en effet des éléments à prendre en considération. Je donnerais quelques éléments sans faire le débat ici ce soir.

En effet, depuis quelques années nous rencontrons un différentiel sensible voire important, entre le budget et le bouclage des comptes. Il y a systématiquement des explications à cela, souvent la difficulté de faire des estimations fiscales ou de s'appuyer de manière sérieuse sur les estimations fiscales faites par l'Etat, mais malheureusement nous n'avons pas d'autres éléments qui nous permettent de faire ce budget, on est bien obligé de se baser sur les éléments que l'on nous fournit. Mais ce n'est pas la seule raison de ces bonis.

Je rappelle à ce propos que l'on surévalue déjà systématiquement depuis 2 ans les recettes prévisibles annoncées par l'Etat, sachant qu'on a des augmentations de population que l'Etat n'intègre pas. Donc on va déjà un peu au-delà en améliorant le poste des rentrées fiscales. On aura ce débat en commission.

Il est vrai que l'ACG et le Conseil administratif de Lancy ont défendu, pour la commune de Lancy, tous les éléments que vous avez mentionnés et qui étaient reflétés dans l'article de la Tribune de Genève par le Président de l'ACG, à savoir que nous partageons tout à fait, et la grande majorité des communes d'ailleurs également, le fait qu'un maximum d'éléments doivent être mis en place dans cette réforme pour impacter le moins possible les communes, notamment le refus des communes de céder entièrement le 0,3 momentané à l'Etat et pouvoir toucher sa part, qui est une des mesures qui est défendue par l'ACG. Cela, le Conseil administratif de Lancy est tout à fait dans cette ligne et espère que les choses pourront s'améliorer.

Je dirais que cette proposition de plan quadriennal, comme j'ai eu l'occasion de le dire, est une sorte de point de départ, ensuite il va bien évidemment s'ajuster par rapport à des mesures que l'on connaîtra tant de l'élaboration des futurs budgets, de l'évolution des recettes fiscales qui peuvent aussi évoluer d'ici 2019, évidemment des affinements et de la version définitive de RIE III ainsi que de son entrée en matière, puisque l'on sait d'ores et déjà qu'il y a un référendum annoncé également au niveau cantonal et que le peuple sera amené à se prononcer pour arriver à la conclusion que cette réforme ne pourrait finalement pas rentrer en œuvre.

A titre personnel, je pense que pour Genève, ce serait une très mauvaise décision si cette réforme devait ne pas être acceptée par le peuple.

M. AESCHBACHER : Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le budget 2017 qui nous est soumis ce soir et souhaite relever quelques points qui nous semblent importants.

Mais en préambule nous souhaitons relever la qualité des documents qui nous ont été présentés par le service financier de la ville de Lancy, qu'il en soit ici remercié.

Au niveau du budget de fonctionnement sans les immeubles, nous constatons, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, que les charges progressent plus vite que les revenus et ce même si au final le résultat financier de ce budget est légèrement positif avec un boni de Fr. 622'000.—.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2016

En ce qui concerne le montant des subventions, celui-ci ne cesse d'augmenter pour atteindre aujourd'hui près de 22 millions de francs, soit plus de 19 % du budget de fonctionnement et ce après les charges de personnel qui représentent, elles, 23 %.

Ce qui inquiète particulièrement notre groupe, c'est qu'entre 2008 et ce budget, le montant des subventions a doublé, alors que dans le même temps la population, elle, n'augmentait que de 16 %.

A la lecture de ce constat, nous estimons nécessaire une remise à plat complète des montants alloués en tant que subventions afin d'analyser en termes d'efficacité l'utilisation de ceux-ci. Nous sommes également favorables à la mise en place de contrats de prestations pour toutes les associations recevant les subventions les plus importantes du budget.

Au niveau des rentrées fiscales, nous rappelons que notre commune possède toujours un taux de centime très élevé, avec 47 centimes, ce qui la place en queue des communes fiscalement intéressantes, juste devant Vernier et Onex, mais loin derrière la Ville de Genève, Meyrin ou Thônex.

Ceci nous préoccupe particulièrement alors même que nous avons entendu, lors de notre dernier Conseil, que ce taux pourrait être encore augmenté ces prochaines années, en regard des réformes fiscales importantes qui nous attendent.

Nous tenons à réaffirmer ici la position du groupe PLR qui sera de s'opposer à toute hausse d'impôts. Nous devons trouver les économies nécessaires à éviter cela. Il est également important que notre commune fasse en sorte d'augmenter le nombre de contribuables lancéens et ce en privilégiant ou favorisant la construction de logements à loyer libre, de PPE ou en coopérative afin d'augmenter la part des personnes payant des impôts car aujourd'hui il y a encore et toujours plus de 30% qui n'en payent pas.

En ce qui concerne le budget des investissements, nous tenons à rappeler que celui-ci est également encore et toujours important, en regard de l'augmentation du nombre de nos habitants naturellement, et que notre dette, elle aussi, suit la même courbe puisqu'elle devrait atteindre, selon le budget 2017, plus de 172 millions. Ceci alors même que d'importants projets comme une école aux Marbriers ou une nouvelle salle communale pour n'en citer que deux, n'en sont encore qu'au stade de l'étude. Nous devons donc, aussi dans ce domaine, faire des choix politiques afin de ne pas préteriter sérieusement l'avenir de notre commune et de nos habitants.

En effet, si aujourd'hui, la situation financière de notre commune est encore saine au regard de certains de nos voisins, il se pourrait qu'elle se détériore rapidement.

Le groupe PLR votera donc ce budget ainsi que l'arrêté fixant le centime additionnel tout en rappelant qu'il sera particulièrement attentif à tout ce qu'il vient de mentionner pour les prochains budgets de cette législature.

M. MATHIEU : ce budget 2017 est raisonnable, il est tributaire du grand défi de gestion qui attend les communes prochainement : RIE III. Il essaye déjà d'anticiper cette réforme sur l'imposition des entreprises qui doit amener un manque à gagner de quelque 7 millions chaque année pour notre commune dès 2019. Continuer de compresser les dépenses, augmenter les recettes, plusieurs scénarii sont possibles. Mais RIE III est-il inéluctable sans contrepartie pour les communes ? Vous le saurez au prochain épisode des tribulations de Lancy dans le canton de Genève : soulager les entreprises c'est bien, sur le dos des contribuables, c'est à discuter.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

Dans cet esprit, les Verts soutiennent ce budget qui permet de poursuivre une politique de bonne qualité d'équipements et de prestations envers les habitants de la commune, y compris dans les nouveaux quartiers. Merci à l'administration communale dont le train de vie est très économe. Lancy continue de pouvoir offrir des prestations de qualité dans un cadre appréciable.

Enfin, mention spéciale pour les investissements qui sont très raisonnables cette année. Ceux-ci n'empêcheront pas une augmentation de la dette, augmentation qui ne cesse de nous préoccuper. Mais si Lancy grandit, Lancy doit continuer la construction de bâtiments publics et poursuivre sa politique d'entretien de son patrimoine.

Une planification rigoureuse doit nous aider à savoir où nous voulons aller : le Conseil administratif poursuit cette réflexion, merci.

Espérons que les rentrées fiscales des nouveaux habitants des nouveaux quartiers, qui devraient se faire sentir dès l'an prochain, seront à la hauteur de nos espérances, rendant possible une stabilisation, voire une petite réduction de la dette. Mais se désendetter ou grandir, il faut choisir.

M. GOLAY : tout d'abord, le groupe MCG s'associe aux remerciements au Conseil administratif et au service financier pour l'excellent travail effectué et pour tous les documents qu'ils nous ont fournis, d'autant plus que cette année il y avait une nouveauté puisque dans les documents, des paragraphes donnaient des explications ; cela nous a beaucoup facilité le travail en cours de séances de la Commission des finances.

D'autre part, le groupe va accepter le budget, il est équilibré, il y a un boni d'environ Fr. 600'000.— qui est tout à fait positif, même si cela laisse envisager que l'on aura beaucoup plus de bonis comme chaque année, puisque les années se ressemblent à Lancy. On nous annonce des montants relativement bas, mais effectivement on sait les difficultés avec les prévisions de l'Administration fiscale pour donner aux communes les taux qui devraient nous parvenir en montants. D'autre part, on a pu voir dans le dernier communiqué du Conseil d'Etat que la capacité financière était excellente sur Lancy, c'est clair qu'avec un taux de plus 70%, il est très bon par rapport aux autres communes semblables à Lancy. Il est vrai que ce n'est pas le taux d'Anières qui est à un taux de 960%, mais on sait pourquoi, ils ont eu une rentrée d'impôts qui était conséquente suite à des retards et ce n'est pas le cas de Lancy. Malgré tout, on peut se réjouir de ces finances.

On a pu aussi constater pendant le travail de commission que le service financier et le Conseil administratif ont pris des mesures anticipées pour prévoir justement des baisses de rentrées fiscales dues à RIE III. Je pense que c'est de bon augure puisque effectivement il y aura certainement des sacrifices à faire pour anticiper ce problème. C'est une très bonne chose, la commune de Lancy a les moyens de pouvoir prévoir ces baisses d'impôts pour les entreprises, ce qui sera une très bonne chose pour l'ensemble de notre canton.

M. REYMOND : le groupe démocrate-chrétien approuve le budget 2017 tel qu'il est présenté aujourd'hui et salue le résultat positif obtenu. Le travail de la Commission des finances a été à nouveau cette année facilité par la mise en place d'un nouveau format de la présentation des comptes, avec des explications d'une clarté remarquable. Nous remercions Mme AYMON et M. CHOJET pour ce progrès, progrès piloté avec succès par notre Maire, responsable de ce dicastère.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

Le budget 2017 présente un boni de Fr. 622'000.— grâce en particulier au résultat du patrimoine financier qui est positif de Fr. 7.6 millions et à un rigoureux contrôle des dépenses. Les charges de fonctionnement ont augmenté mais en ligne avec l'augmentation prévue pour les revenus.

Concernant les investissements, une baisse a été prévue. Le montant 2017 correspond à la moitié de ce qui avait été inscrit au budget précédent. Malgré cela, il en résultera que la dette de la commune sera de l'ordre de 172 millions au 31 décembre 2017.

Ces mesures d'économies, tant au niveau du fonctionnement que des investissements, sont les bienvenues car nous allons au-devant de périodes plus difficiles. Le changement de régime au niveau de l'imposition des entreprises (RIE III) impliquera qu'il sera difficile d'équilibrer un budget similaire à partir de 2019. Ceci en parallèle avec le fait que Lancy grandit toujours et continue de nécessiter des investissements conséquents, en particulier pour les écoles du Petit-Lancy et pour les travaux de Lancy Sud.

Il nous faut donc travailler assidûment dès aujourd'hui pour réaliser des économies substantielles et intelligentes sans pour autant bloquer les développements nécessaires.

M. GOLAY : je suis désolé de reprendre la parole, mais j'ai oublié de relever le fait que l'on peut se réjouir, et cela a été aussi une interrogation lors de la séance de commission sur le coût des crèches et des garderies puisqu'il y a des différences qui sont relativement substantielles entre ces établissements.

Il faut savoir que la taille de ceux-ci et le nombre d'enfants fait aussi ces différences, mais il est intéressant pour les Conseillers municipaux de connaître les coûts effectifs par enfant et par institution, pour aussi pouvoir prendre des mesures pour avoir des économies optimales par rapport à ces dépenses que l'on peut avoir. Ces différences sont peut-être justifiées ou pas forcément, aujourd'hui on n'a pas un regard là-dessus et ce sera important pour l'avenir de pouvoir étudier ces coûts par enfant et par garderie.

M. VINCENT : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*Vu le budget administratif pour l'année 2017 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*

*Vu les rapports de la Commission des finances et du logement, séances des 13 juin, 19 septembre et 10 octobre 2016,*

*Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 121'408'341.- aux charges et de Fr. 122'030'341.- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 622'000.-.*

*Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 46'752'000.- aux dépenses et de Fr. 6'425'000.- aux recettes; les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 40'327'000.- soit Fr. 32'645'000.- aux investissements du patrimoine administratif et Fr. 7'682'000.- aux investissements du patrimoine financier.*

*Attendu que les investissements nets du patrimoine administratif sont autofinancés à raison de Fr. 18'118'163.-, soit la somme de Fr 17'496'163.- représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement, plus l'excédent de revenus présumé du budget de*

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

*Fr. 622'000.-; l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève donc à Fr. 14'526'837.-*

*Attendu que l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier s'élève à Fr. 7'682'000.-*

*L'insuffisance totale de financement s'élève donc à Fr. 22'208'837.-*

*Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2017 s'élève à 47 centimes.*

*Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes.*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de Fr. 121'408'341.- aux charges et de Fr. 122'030'341.- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 622'000.-. ;*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à 47 centimes ;*
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017 à 100 centimes ;*
4. *D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2017 jusqu'à concurrence de Fr. 22'208'837.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et financier, soit la somme des insuffisances de financement de Fr. 14'526'837.- pour le patrimoine administratif et de Fr. 7'682'000.- pour le patrimoine financier ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2017 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables*

***L'arrêté 068-16.10 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention***

M. LORENZINI : je voudrais vous remercier d'avoir voté avec ferveur ce budget. On est conscient que ce n'est jamais évident. On rentre dans un processus qui nécessitera, comme j'ai bien compris, pas mal d'explications, d'essayer de rassembler, puisque c'est notre objectif, les tendances assez différentes que nous avons entendues ce soir dans cet hémicycle, dans le but de trouver une solution qui puisse satisfaire si possible l'unanimité, mais en tout cas une grande majorité du Conseil municipal.

On est très conscient que les difficultés que l'on va rencontrer ces prochaines années ne seront pas simples et qu'il faut si possible que tout le monde se mette ensemble pour trouver une solution satisfaisante à ce nouveau défi de la fiscalité fédérale et cantonale.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2016

### b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2017 (069-16.10)

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. LORENZINI informe que la taxe professionnelle reste inchangée pour 2017.

L'arrêté a été adopté à l'unanimité.

M. VINCENT : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*Vu le rapport de la Commission des finances et logement, séance du 10 octobre 2016,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

#### DECIDE

à l'unanimité, soit par            oui /            non /            abstentions

*De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à Fr. 30.-.*

***L'arrêté 069-16.10 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention***

### c) Versement de la contribution annuelle 2017 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) (Fr. 1'392'300.--) (070-16.10)

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. BONFANTI signale qu'une présentation a été faite en Commission de l'aménagement. M. LORENZINI explique que la Ville de Lancy n'a pas vraiment le choix, car c'est le Grand Conseil qui a pris la décision.

La Ville de Lancy utilisera ce fonds pour ses futures constructions.

L'arrêté a été adopté à l'unanimité.

M. MATHIEU : j'ai deux remarques pour insister sur ce qui a été dit lors du rapport de M. DEROBERT.

Deux remarques sur ce nouveau fonds ne pouvant être bénéficiaire pour notre commune :

- Nous exhortons le Conseil administratif à occuper un siège au groupe de pilotage redistribuant les avoirs du FIDU.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

- Notre commune ayant déjà fait une grande partie de son développement moderne ces dix dernières années, nous demandons que l'idée de rétroactivité devienne réalité pour les investissements communaux de ces trois dernières années.

M. VINCENT : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu le Plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;*

*Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;*

*Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton, s'est réuni à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;*

*Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;*

*Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;*

*Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;*

*Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;*

*Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;*

*Vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;*

*Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;*

*Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;*

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

*Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;*

*Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 10 octobre 2016 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                    oui /                    non /                    abstentions

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'392'300.- pour le versement de la contribution annuelle 2017 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU), destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements ;*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 08.562, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 08.162 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun" ;*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331, dès 2018 ;*

***L'arrêté 070-16.10 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention***

**10) NOMINATION DES PRESIDENCES ET VICE-PRESIDENCES DES LOCAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2017**

---

M. VINCENT : vous avez reçu sur vos places une feuille corrective suite à une modification qui a eu lieu. Y a-t-il des remarques ?

M. COUTO : l'adresse de M. Kevin REICHENBACH n'est pas correcte, bien que je l'aie transmise par e-mail.

M. VINCENT : nous allons voter ces listes avec cette modification.

***Vote accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention***

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016****11) COMMISSION SOCIALE – Séance du 4 octobre 2016 –  
Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN****a) Présentation des activités de la Maison de quartier du Plateau**  
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : la construction de la nouvelle maison de quartier avance rapidement.

Un point sur les activités en 2015-2016 et les activités projetées en 2016-2017 est effectué :

Une nouvelle formule a été testée durant les vacances scolaires. Plutôt que de n'ouvrir que les après-midi, la Maison de quartier a ouvert des journées complètes, avec des sorties.

Les sorties aérées ont eu lieu pour la première fois en 2015, cela a été une très belle expérience. Cela a été renouvelé en 2016 et la maison de quartier va continuer en 2017.

Début 2016, la maison de quartier a testé l'accueil libre pour les petits dès la 1P, le matin sur inscription en 2016-2017. En 2015-2016, plusieurs sorties à l'étranger ont été organisées et continuées en 2017.

Les soirées à thème pour le tout-public continueront en 2017, une fois par mois.

La Maison de quartier a participé au bicentenaire.

En 2016-2017, l'atelier d'informatique pour les aînés aura lieu le mercredi matin au lieu du mercredi après-midi.

Des cours de français avaient pu être mis en place grâce à la Maison Kultura, qui n'a malheureusement plus de subventions. La Maison de quartier verra comment les financer car ils répondent à une demande des habitants.

Un programme des activités est édité tous les quatre mois.

En raison de déprédations et de vols, la mise à disposition de la salle a été suspendue afin de réfléchir à la manière dont elle pourrait être mise à disposition dans le futur.

Une réflexion avec le comité a été entamée sur la future maison de quartier.

La Maison de quartier a acquis un tuc-tuc pour se balader dans le quartier. L'équipe a déjà pu faire deux fois de la publicité dans les écoles primaires et distribuer des programmes pour se faire connaître.

Un « goûter dansant » sera testé pour les aînés, qui ont de la peine à se déplacer le soir.

La Maison de quartier souhaiterait développer des aspects culturels, tels que des concerts et du théâtre, pour redonner goût aux habitants qui n'ont pas forcément d'intérêt pour ce genre d'activités.

Enfin, elle aimerait développer une coordination avec les travailleurs sociaux sur la zone du Plateau, de Tivoli et de Louis-Bertrand.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016****b) Rapport de Mme Laure GRIVET, représentante du Conseil municipal auprès de la Maison de quartier du Plateau**  
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : durant cette année, la représentante du Conseil municipal a participé au comité avec beaucoup de plaisir. Les membres du comité présents lors de ces séances sont impliqués et ils soutiennent les travaux de l'équipe d'animation avec engagement. L'équipe d'animation est dynamique et cette association est gérée correctement.

**c) Présentation des logements sociaux (logements d'urgence, appartements relais, immeuble Sous-Bois)**  
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : le dispositif des logements sociaux comporte des appartements-relais, des logements d'urgence et un dispositif de logement dit « Sous-Bois 98 ».

Le Service des affaires sociales réceptionne les demandes de logement pour le parc immobilier de la Ville de Lancy et de la Fondation immobilière communale de Lancy. De nombreuses situations urgentes sont signalées au SAS, soit directement par les concernés, soit par un tiers. Les appartements-relais sont sous la responsabilité de Contact Emploi Jeunes. Il est directement lié au processus d'insertion des jeunes. Cinq logements sont à disposition : trois 3 pièces à l'Etoile-Palettes et deux studios au 98, route du Grand-Lancy. Ils sont destinés à des jeunes suivis par Contact Emploi Jeunes, qui sont en formation ou proches de l'être et pour lesquels une problématique de logement mettrait en péril le processus d'insertion professionnelle ou de formation. La mise à disposition est limitée et conditionnée. Le paiement du loyer doit être assuré par le locataire.

Les logements d'urgence au 2<sup>ème</sup> étage du 98, route du Grand-Lancy, comprennent deux studios et deux 2 pièces aménagés et équipés, d'une part parce que certaines personnes arrivent sans aucun équipement, et d'autre part parce que l'objectif de ces appartements n'est pas que les personnes s'y installent. La mise à disposition du logement est d'une durée de trois mois, renouvelable en fonction de la situation. L'assistant social du SAS détaché au projet s'assure que les gens sur place mettent toute leur énergie possible à trouver un logement. Ces appartements sont destinés à des personnes momentanément dépourvues de solution d'hébergement pour des motifs d'urgence.

Pour accéder à un logement d'urgence, les critères sont les suivants : être domicilié ou avoir eu son dernier domicile légal sur la commune, être majeur et sans solution de logement dans son réseau primaire et secondaire et ne pas avoir refusé une proposition de logement. La demande est d'abord évaluée. Le SAS évalue également les possibilités de conserver le logement actuel en cas d'évacuation ou de rétablir un dialogue en cas de conflits familiaux. Puis les critères et les obligations liées à la mise à disposition d'un logement d'urgence sont expliqués au demandeur, qui visite ensuite le logement. Une convention de mise à disposition est signée, ainsi qu'une convention d'accompagnement socioéducatif dans laquelle sont fixés les objectifs.

Le dispositif de logements « Grand-Lancy 98 » a débuté en mai 2016. Les demandeurs sont dans une situation sociale ou financière qui rend l'accès à un logement très compliqué. Ce sont des personnes pour lesquelles un suivi par le SAS et la mise à disposition d'un logement Grand-Lancy 98 peut améliorer la capacité de gain et, ainsi, la possibilité de trouver un

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

appartement. Les logements sont mis à disposition pour une durée de un à trois ans, ce qui permet au SAS de faire un travail sur le moyen, voire le long terme, afin d'améliorer la situation du demandeur.

Pour intégrer un de ces logements, il faut être domicilié sur Lancy, être en recherche de logements, éprouver des difficultés à trouver un logement, ne pas avoir refusé une proposition de logement. Il faut aussi que le demandeur ait la capacité d'améliorer sa situation, parce que l'objectif est que les personnes qui accèdent à ces appartements puissent en sortir. Le processus d'attribution est le suivant : identification des situations ; vérification des critères ; explication des critères et des obligations liées à la mise à disposition. Il s'agit d'inciter les personnes bénéficiant d'un logement neuf et bon marché à rester actives dans leur recherche de logement. Toute solution de logement est bonne à prendre, et pas uniquement sur la commune. L'enjeu est aussi de développer des partenariats pour élargir le réseau et trouver des solutions.

**d) Divers**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : les assistants sociaux du SAS organisent une permanence d'accueil pour les gens qui ont des questions sur les primes d'assurance-maladie 2017.

Il existe un projet de construction d'un bâtiment au chemin du Bac pour les migrants. Le Département a agi rapidement puisque l'autorisation de construire a été délivrée. L'Hospice général et la Ville de Lancy organiseront conjointement une séance d'information destinée aux habitants du secteur le mardi 22 novembre à la salle communale du Petit-Lancy, à 20h00.

**12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 5 octobre 2016 –  
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT****a) Présentation de l'outil PLQ par l'Office de l'urbanisme**

=====

M. DEROBERT présente le sujet : une présentation de l'outil PLQ nous a été faite par le chef de l'office de l'urbanisme, M. GAUTHEY. Il nous a présenté les principes fondamentaux de l'outil PLQ ainsi que de ses dernières évolutions. Il nous a aussi rappelé que cet instrument est obligatoire dans toutes les zones de développement même s'il peut y avoir des dérogations dans les zones 3 et 4.

Rapidement, ce que le PLQ permet de définir :

- L'implantation et le gabarit des bâtiments, ainsi que leur affectation,
- Le statut et la fonction des espaces libres,
- Les terrains réservés aux équipements publics,
- Le nombre de places de stationnement,
- Le concept énergétique,
- Un tableau de répartition des droits à bâtir,
- Et tout ce qui a trait aux voiries, aménagements, réseaux principaux et cessions de servitude.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

Je passerai sur d'autres points plus techniques, mais je vais vous faire rapidement état des modifications de la LGZD adoptées par le Grand conseil en janvier 2015 visant les points suivants :

- Les espaces publics doivent compter parmi les éléments clés de PLQ.
- La notion d'aire d'implantation des bâtiments, délimitant un volume dans lequel les futurs bâtiments devront s'inscrire, de remplacer celle d'implantation. Cette notion permettant une plus grande richesse architecturale car moins limitative.
- La nouvelle loi doit autoriser la création de sous périmètres dans les PLQ.
- Le processus de concertation doit être renforcé, processus comprenant notamment les propriétaires et locataires habitant à proximité du périmètre.

Cette présentation assez complète a été j'espère utile à l'ensemble des commissaires présents et j'invite tous les conseillers municipaux à lire le procès-verbal de cette séance dans son intégralité puisque nous sommes régulièrement confrontés à préavis des PLQ sur notre commune.

**c) Divers**

=====

M. DEROBERT présente le sujet : Pas de divers.

**13) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –  
Séance du 6 octobre 2016 – Rapporteur : M. Bruno REOLON****a) Fondation Lancy médias – Etat d'avancement des travaux**

=====

M. REOLON présente le sujet : quatre membres du Conseil de Fondation de Lancy médias, qui est composé actuellement de six membres, ont répondu à l'invitation de la Commission de l'administration, un membre s'est excusé, afin d'informer cette dernière des projets et initiatives entrepris ou à entreprendre pour la pérennité de la télévision de Lancy.

Le choix des idées est limité, il va de la solution prise par NRTV (télévision de la ville de Nyon) qui vit grâce à un apport d'argent des communes voisines intéressées à garder une TV locale, en passant par celle de la ville d'Onex - qui a signé un accord avec Léman Bleu pour un reportage en boucle de 6 minutes hebdomadaires - à celle d'une espérée fusion entre différentes TV locales.

Les dépenses dues aux frais d'élaboration des reportages, que Lancy médias paie au mandataire chargé de cette mission, sont de Fr. 390'000.-- annuels, alors que la Ville d'Onex paie Fr. 130'000.-- pour les six minutes de diffusion hebdomadaire; la différence est sans doute due à une personnalisation des documentaires de TV Lancy et à la longueur de ces derniers.

Les représentants de la fondation sont décidés à refaire un appel d'offres pour trouver un mandataire moins onéreux et qui rentrerait dans des critères financiers plus modestes que ceux actuels. Le contrat ayant été reconduit pour une année, il restera suffisamment de temps pour trouver un accord moins onéreux.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2016

La recherche d'argent est la principale priorité pour le Conseil de Fondation. Il est question de recettes publicitaires, surtout que la TV de Lancy sera dans le réseau de Swisscom qui, il faut le préciser, est entièrement gratuit contrairement à Cablecom ou une taxe de Fr. 10'000.-- est versée chaque année pour pouvoir appartenir à ce dernier.

Il a été aussi question de la fin du bail des locaux et le relogement dans d'autres bureaux pour Lancy médias, et aussi de la démission d'un membre qu'il faudra éventuellement remplacer. Avis aux amateurs.

Les discussions se sont poursuivies après les exposés, très clairs et très précis, des membres de la fondation, qui ont porté surtout sur la pérennité de Lancy TV ; je vous fais grâce de toutes les interventions des commissaires qui se sont surtout dirigées sur la suite à apporter à la survie de TV Lancy et qui, comme Léman Bleu, tournent en boucle depuis la création de Lancy Médias (je parle des commentaires et des solutions). Il a été prévu de réinviter les membres de la fondation dans six mois pour faire un bilan plus étoffé, suite aux mesures envisagées par le Conseil de Fondation.

### b) Identité de la Ville de Lancy

=====

M. REOLON présente le sujet : l'objectif de ce sondage était de définir la future identité de Lancy à travers les perceptions des Lancéens : qualité de vie, bien-être, appartenance à la commune, etc.

Pour qu'un sondage soit pris en considération, le taux de participation doit être de 1 à 2%, ce qui se traduit par un nombre 316 à 362 personnes. Les réponses à ce sondage ont été exprimées au-delà de toute attente qui a vu un taux de participation à ce sondage de 3,5%. Les résultats présentés par Mme BOUSSINA sont les suivants, j'en donne uniquement les grandes lignes: 49,98% se sentent genevois – 43,62% se sentent lancéens et parmi ceux-ci 11,11% Petit-Lancéens et 12% Grand-Lancéens.

Qualité de vie : la note est de 8/10 – cette note est basée sur plusieurs éléments - 39,25% pour la nature et transports publics - 47,5% c'est la localisation.

79,5% pensent continuer à vivre à Lancy tandis que le 5,9% pensent quitter notre ville (surtout à cause des logements).

59,15% estiment qu'il y a une différence entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy - la vie de quartier et l'histoire sont les principaux motifs.

En ce qui concerne la communication : en premier lieu c'est le Lancéen, puis la correspondance/tout ménage, l'affichage de rue, les prospectus, Lancy tv et enfin les séances d'information.

A la question à quoi vous fait penser Lancy, les mots plus utilisés ont été, proximité du centre-ville, transports, le calme et la nature.

En termes de résidence : 48,75% vivent à Lancy depuis plus de 20 ans, 18% de 11 à 19 ans. 85,97% ne travaillent pas à Lancy et 22,73% sont membres d'une association active sur la commune.

Mme BOUSSINA tient à préciser que le dernier sondage datait de 1997 et qu'il avait coûté Fr. 77'000.--. Le sondage effectué cette année n'a coûté que Fr. 5000.--. Et on constate qu'il y a 20 ans les résultats étaient aussi excellents et ce malgré l'urbanisation.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2016

Quant au sentiment du Lancéen cela n'a pas changé: Le Lancéen était heureux de vivre dans la commune en 1997 et il l'est toujours en 2016.

### c) Divers

=====

M. REOLON présente le sujet : pas de divers.

## 14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

M. VINCENT : comme je vous l'ai mentionné en début de séance, nous commencerons par une question écrite. Je passe la parole à M. REOLON.

M. REOLON : c'est une question écrite présentée par le groupe MCG intitulée :

*« Rodéos urbains aux Palettes – Qu'est-ce qui a été entrepris et quelles suites ? »*

*Un courrier des lecteurs paru dans la Tribune de Genève du 22 septembre 2016 interrogeait sur la performance des caméras de surveillance qui devraient permettre l'identification des voitures, dont les pilotes se livrent à des rodéos urbains dans le quartier des Palettes.*

*Le rédacteur de ce courrier des lecteurs, un ancien conseiller municipal de la ville de Lancy, avait déjà exposé la problématique de ces rodéos alors qu'il siégeait dans la commission de la sécurité. Il avait transmis ses doléances il y a quelques années de cela.*

*A l'évidence, ces agissements se poursuivent et leurs auteurs semblent échapper à toute forme de sanction.*

*Par conséquent, nous demandons au Conseillers administratif en charge de la sécurité d'éclairer le Conseil municipal sur :*

- Enumération des mesures concrètes prises depuis la première annonce pour lutter contre ces rodéos urbains.*
- Nous informer sur le nombre de contrôles vitesse effectués par les forces de police sur le tronçon de route concerné (contre-route de l'avenue des Communes-Réunies).*
- Nombre d'automobilistes verbalisés, respectivement le nombre de permis de conduire retirés. (c'est avec la précision que la Police cantonale est à même d'extraire ces chiffres de leurs bases de données).*
- Enfin, décrire quelles mesures concrètes il entend mettre en place pour lutter contre ce fléau.*

*Que le Conseiller administratif en charge de la sécurité soit remercié pour les réponses détaillées qu'il apportera à nos interrogations.*

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

M. MAUGUÉ : j'aimerais ici reléguer la préoccupation des habitants du chemin Pierre-Longue en relation avec le chantier qui a cours à l'angle du chemin Pierre-Longue et la contre-route qui monte sur le chemin Pierre-Longue. Il s'agit de 36 logements, un chantier important qui génère un trafic conséquent de camions de trois-quatre essieux et d'autres engins de chantier.

A l'époque, en octobre 2015, le service des travaux et de l'urbanisme avait dit qu'un cheminement sécurisé pour les piétons allait être réalisé sur toute cette contre-route, que l'accès au chantier se ferait exclusivement par la contre-route et qu'aucun véhicule ne serait autorisé sur le chemin de Pierre-Longue.

Or, force est de constater qu'il n'en est rien. S'agissant du cheminement sécurisé, une très brève portion a été installée, mais aux endroits les plus dangereux, c'est-à-dire l'accès sur la route du Grand-Lancy, il n'y a aucun cheminement sécurisé, les piétons doivent s'avancer sur la route du Grand-Lancy, que l'on connaît très dangereuse, ma foi, pour rejoindre le chemin piéton de la route du Grand-Lancy. En ce qui concerne le chemin Pierre-Longue à proprement parler, comme je vous l'ai dit, de nombreux camions circulent et d'ailleurs l'accès au chantier se fait directement depuis le chemin de Pierre-Longue.

Ma question est la suivante : qu'est-ce que le Conseil administratif entend faire pour faire respecter au promoteur ce qu'il avait indiqué dans son courrier d'octobre 2015, à savoir un cheminement sécurisé sur la contre-route pour accéder à la route du Grand-Lancy pour les piétons et, d'autre part, interdire la circulation des camions sur le chemin de Pierre-Longue, qui fait 4,4 m de large.

Je vous rappelle aussi que sur la contre-route - et cela c'est aussi le Conseil administratif qui nous l'a appris - qui n'est pas plus large, on peut circuler à 50 km/h. Imaginez des camions de deux ou trois essieux qui circulent à 50 km/h sur une contre-route de 4,4 m de large où les piétons doivent s'avancer sans être en sécurité, cela crée un certain problème et une certaine émotion parmi les habitants du chemin Pierre-Longue, c'est quand même plusieurs dizaines de ménages.

Mme VERGAIN : le groupe PDC tient à remercier le Président pour l'excellente organisation de la sortie du Conseil municipal ainsi que la secrétaire générale.

M. GOLAY : je reviens sur une question que j'avais déjà posée il y a longtemps sur le parking qui se trouve à côté de la Mairie, où il est mentionné trois heures de stationnement. On peut constater que les choses n'ont pas changé depuis la dernière fois, que ce parking, qui a quand même un rôle assez important pour les activités commerciales du village du Grand-Lancy, est toujours occupé par des véhicules de pendulaires et il est évident qu'il n'y a jamais de place pour les gens qui veulent venir soit déposer des papiers, soit aller dans les établissements ou les magasins du village du Grand-Lancy. Je pense que c'est regrettable, il faudrait vraiment s'y mettre, il est temps d'agir. Moi j'attends toujours un résultat, je ne demande pas grand-chose à la commune lors de ces fins de séances, mais là cela traîne. J'espère en tout cas que j'aurai une réponse avant mon départ de ce Conseil municipal, ce qui risque de venir relativement vite comme certains le savent déjà.

M. FLURY : j'ai une question pour le Conseil administratif. S'agissant de la future installation de 80 migrants sur une parcelle de l'Etat, située au chemin du Bac, est-ce que le Conseil administratif pourrait nous informer sur l'agenda prévisionnel ?

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

Je précise que notre groupe ne s'opposera pas à l'installation de ces personnes sur cette parcelle, vu que leur placement est du ressort du DAES, département piloté par M. Mauro POGGIA, mais nous souhaiterions être informés de la situation avant la séance publique du 22 novembre. Je vous remercie.

M. AESCHBACHER : j'ai appris aujourd'hui que nous allions pouvoir disposer d'un nouveau moyen de transport sur la ville de Lancy, qui s'appelle « Catch a car », qui est un pendant de Mobility, qui permettra de prendre un véhicule et de le laisser à un autre endroit que celui où on l'a pris, c'est une bonne chose. J'ai entendu dire dans une émission de télévision qu'une partie des communes suburbaines - et Lancy qui était citée y participait.

Je trouve cela très bien et je serais intéressé de savoir quelles sont les conditions qui ont été négociées, étant entendu que ces véhicules se trouveront en zone bleue et vont rester en zone bleue.

J'ai une seconde question : nous avons le plaisir d'avoir une place Mobility ici, qui n'est pas disponible pour la population du matin jusqu'à 16h30 puisqu'elle est réservée pour la Ville de Lancy. Je souhaiterais savoir le taux d'utilisation de cet unique véhicule Mobility, car avant il y en avait sauf erreur trois et nous sommes passés à un.

M. REOLON : je pense que beaucoup d'entre vous ont lu sur le 20 minutes les matchs annulés à cause des pelouses artificielles en Hollande. Je suis tombé sur cet article qui m'a un peu inquiété ; le gazon artificiel sera mis désormais aussi sur le terrain politique en Suisse. Il est noté dans le journal que l'Office fédéral de l'environnement avait publié une étude en 2006. Je vous rappelle que c'est l'Office fédéral de l'environnement qui avait dit que le nuage de Tchernobyl au-dessus de la Suisse n'était pas dangereux. Du reste, le Temps le relève et dit qu'une radiation selon le cahier des charges de l'énergie a présenté 30'000 fois des rejets au sol des installations nucléaires, mais qui a finalement très peu touché la Suisse, mais il déconseillait aux citoyens de consommer du lait et certains légumes.

Vous comprendrez ma réticence à croire l'Office fédéral de l'environnement qui dit qu'il a estimé qu'il n'y avait aucun risque pour la santé car les quantités que les joueurs pouvaient absorber durant les matchs étaient trop minimes. Je veux bien, mais ici en Suisse, je parle des terrains synthétiques.

Donc ces terrains synthétiques qui sont faits ici à Lancy, je sais qu'avec les nouveaux il n'y a pas de problème, mais les anciens ? Ceux qui se trouvent par exemple au stade des Fraisiers, qu'en est-il exactement ? Avec quel produit a-t-il été construit ? Et s'il y a effectivement un certain danger, quelles mesures seront entreprises pour pouvoir intervenir là-dessus ?

M. COUTO : je reviens sur la question déjà posée ici et qui a apparemment été résolue d'une façon un peu bizarre, il s'agit de la question qui concernait la route de St-Georges, les voitures qui faisaient demi-tour dans le chemin du Fief-du-Chapitre à toute vitesse pour retourner sur la route de St-Georges et ainsi échapper à l'attente aux feux.

J'ai vu que cela avait changé cette semaine, la voie de gauche a été bloquée comme il était prévu, mais j'ai été un peu étonné de voir que des places de parc avaient été installées. C'est bien, cela fait des places en plus, mais la façon pour y arriver est un peu bizarre : d'un côté il y a la route qui, à une certaine heure de pointe est assez mouvementée, et de l'autre côté il y a le séparateur des voies montantes et descendantes, il y a des arbres et des fils de fer qui bloquent le passage des gens qui viennent de l'autre côté de la route. C'est-à-dire que les gens pour accéder à leur véhicule stationné doivent passer au milieu du trafic.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

Je ne sais pas si le Conseil administratif était au courant de cette idée ou si c'est juste la DGT qui a pris cette initiative. Est-ce que des mesures sont prévues, comme abattre des arbres ou mettre un trottoir pour que les gens puissent accéder à leur voiture plus en sécurité. Qu'est-il prévu de faire ? Est-ce que cela va rester comme cela ? D'un côté, c'est bien et cela évite un peu cette problématique des automobilistes qui vont de l'autre côté, cela coupe un peu. Je me suis mis à observer et j'ai vu qu'il n'y en a encore quelques-uns qui le font encore, mais je pense que cela va diminuer, mais il y a cette problématique, malgré que le nombre de places a augmenté, ce qui est bien, mais question sécurité, je ne sais pas si c'était vraiment une bonne idée.

M. MATHIEU : deux questions. La première s'adresse au Bureau. Le Bureau a reçu une lettre pour un éventuel soutien de notre ville en faveur de la sortie du nucléaire. C'est une initiative des Verts. Le Bureau a décidé de ne pas lire ce courrier en séance plénière, pourquoi ?

Ma seconde question, je l'avais déjà posée lors d'une commission. Je suis retourné voir sur place, il me semble tout à fait possible de rétablir la passerelle cyclable qui passe depuis le Bachet-de-Pesay jusqu'au stade de la Praille, en tout cas sur le tronçon avenue Eugène-Lance-stade de la Praille.

J'aimerais que le Conseil administratif se renseigne parce que ce serait très agréable de pouvoir remonter depuis la Praille sans passer ni sur le trottoir ni sur la voie du bus ni dans la circulation. Merci.

M. LORENZINI : concernant le chemin Pierre-Longue, je ne répondrai pas sur toutes les remarques que vous avez faites, mais je peux vous donner un premier élément et je m'engage à ce qu'on réétudie plus à fond ce dossier, parce qu'en effet il y a un vrai problème là-bas. La nouveauté, qui est peut-être intéressante à relever, est que nous venons de recevoir un courrier de l'Etat de Genève qui nous informe qu'il entend procéder à la pose de revêtements phono-absorbants sur un certain nombre de routes cantonales et la route du Grand-Lancy fait partie de ces projets pour l'année prochaine, raison pour laquelle on profite de l'occasion pour revenir à la charge pour la création du tronçon de trottoir manquant en bas du chemin Pierre-Longue en direction du village du Grand-Lancy. Je rappelle que c'est un axe, tout comme la contre-route d'ailleurs, cantonal, la Commune ne fait qu'intervenir, on ne peut pas faire plus que cela, ce n'est pas notre route, pour essayer d'améliorer la situation. On était d'ailleurs intervenu à un moment donné quand la route menaçait de s'écrouler suite au passage de camions trop nombreux et là on était intervenu sur demande d'un riverain. Mais il est vrai que c'est toute la difficulté de se faire entendre de l'Etat qui a évidemment une vision plus large et pour lui, c'est un peu un épiphénomène, mais on insiste et on va réempoigner encore ce dossier.

Concernant le parking de la Mairie, mon collègue me dit que c'est revenu, ce serait une bonne chose – mais on a déposé il y a quelque temps une demande de modification du statut du parking de la Mairie, statut qui serait partagé en deux puisqu'on aurait un certain nombre de places qui resteraient des places à trois heures et un certain nombre de places qui passeraient à un statut de places à parcomètre pour courte durée, pour permettre notamment aux personnes qui viennent faire une course dans le village, ou viennent juste poser une question ou déposer un document à la Mairie puissent trouver des places, sachant que la situation des places limitées à trois heures crée un engorgement de ces places qui sont utilisées par des personnes pour une durée de trois heures. J'ajouterais que la Fondation des parkings est extrêmement régulièrement sur ce parking pour procès-verbaliser les personnes qui dépassent les trois heures. On pense que de ce point de vue le travail est fait pour limiter les abus pour les places qui resteraient à trois heures. Il est également prévu dans cette demande

## Séance ordinaire du 20 octobre 2016

d'augmenter la superficie des couverts à vélos qui sont pris d'assaut et n'offrent plus assez de places disponibles.

Concernant la route de Saint-Georges, en effet après 5 ans de démarches diverses et variées, l'Etat a enfin procédé à la mise en place d'un système permettant, comme vous l'évoquez, de limiter le nombre de personnes qui utilisent le tourner-à-gauche pour gagner quelques minutes. De ce point de vue, je pense que c'est efficace. La solution qui a été mise en place de créer des places de parking était une solution finalement pour condamner ou diminuer la longueur de cette présélection. Il y avait peut-être une autre solution qui serait de ne pas mettre des places, mais de simplement condamner en mettant des bacs ou d'autres choses. C'était une solution que l'Etat a proposée. Il s'avère que l'Etat s'est trompé de couleur en faisant le marquage, vous avez peut-être remarqué qu'ils ont mis ces places en zone bleue, alors qu'à l'origine, il était prévu, selon un arrêté qu'ils ont fait eux-mêmes, de mettre des places trois heures en zone blanche. On va un peu attendre pour voir si à l'usage cette solution est satisfaisante. On a reçu d'ailleurs toute une série de remarques de riverains, positives ou négatives, sur cette mesure, car évidemment pour les personnes qui doivent accéder au quartier de Tivoli, elles ne sont pas forcément ravies d'avoir plus de difficultés à entrer dans le quartier. On va attendre un peu pour voir les conclusions de cette situation, mais cela a été demandé depuis très longtemps, l'Etat a énormément tardé, donc on est plutôt satisfait que le nécessaire ait enfin été fait.

M. BONFANTI : pour la passerelle cyclable, l'Etat nous a informés qu'elle ne serait pas ouvrable avant la fin des travaux du Léman express.

Pour répondre à la question de M. AESCHBACHER concernant le projet « Catch a car », nous l'avons appris tout comme vous en lisant la Tribune de Genève. Je vais quand même essayer de me renseigner auprès du service des travaux et de l'urbanisme pour savoir s'ils ont été approchés à un moment donné, mais il est bien possible que ces places dévolues pour ces voitures sont sur le domaine public cantonal dans notre commune.

M. RENEVEY : trois réponses. Pour l'accueil des migrants, j'ai donné systématiquement toutes les informations au fur et à mesure que je les possédais à la Commission sociale. Donc, que c'était effectivement l'accueil pour des familles, que c'était effectivement sur des terrains cantonaux du CFP du chemin du Bac, qu'une quinzaine de familles étaient prévues, qu'il s'agissait de pavillons plutôt modulaires comme ceux que l'on peut trouver à côté du P+R Etoile mais d'un cachet un peu meilleur, que l'autorisation de construire a été délivrée très récemment et qu'effectivement une séance d'information aura lieu le 22 novembre pour une présentation aux riverains. Je n'ai absolument aucune information supplémentaire et dès que j'aurai des informations supplémentaires, comme je l'ai fait jusqu'à présent, je les donnerai à la Commission sociale au fur et à mesure.

L'autre problématique concernant les pelouses artificielles, j'ai vu, tout comme vous, ces dangers supposés de ces pelouses artificielles. Il faut savoir tout de même qu'il y a des générations successives de pelouses artificielles extrêmement différentes, ce qui importe ce sont les granulats qui sont à l'intérieur qui ont été en matière très différente. C'est vrai que tous les trois-quatre ou cinq ans les matières changent. Donc, il est extrêmement difficile de savoir quelle est réellement la technologie qui pose problème par rapport à d'autres. Pour pallier ce problème, comme je l'ai dit, la technologie évolue, aujourd'hui on est sur des granulats de type liège, c'est ce qui a été posé sur les derniers terrains et effectivement pour aller plus loin dans la démarche, on a aujourd'hui encore deux terrains qui sont dans une situation antérieure, à savoir des granulats en plastique, de génération différente et qui vont être changés l'année prochaine, il s'agit du terrain aux Fraisiers et du terrain à Florimont, donc tout risque sera désormais écarté.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2016**

M. VINCENT : pour M. MATHIEU, les propositions individuelles et question sont à destination du Conseil administratif. En revanche, le parti des Verts a une représentante au Bureau qui se fera un plaisir de vous renseigner.

Je lève la séance et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h30

**La Secrétaire :**

**Olga VILLARRUBIA**

**Le Président :**

**Cédric VINCENT**

Séance ordinaire du 20 octobre 2016

QUESTIONS DU PUBLIC

---

M. WITTGENSTEIN : j'ai une question au Conseiller administratif, M. LORENZINI. Je représente l'Association pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges. J'ai été heureux d'apprendre que 93% des ménages de Lancy sont équipés de la fibre optique. Le 25 septembre 2015, je vous écrivais pour vous demander ce que vous pouviez faire pour tous les ménages de Lancy.

Qu'en est-il de votre conscience sur le fait de discriminer l'accès au haut débit pour une partie des communiens ? C'est-à-dire que vous allez recevoir les instances dirigeantes des SIG télécom ainsi que Swisscom SA pour trouver une solution satisfaisante pour tout le monde puisque le système RTPS consiste à mettre la fibre optique et le relier sur le câble cuivre pour les ménages que ce soit en aérien ou en sous-sol. Depuis votre réponse du 4 novembre, c'est le silence et c'est votre intervention tout à l'heure qui m'a rappelé que j'avais écrit et que je n'avais pas reçu de réponse.

M. LORENZINI : ma réponse est que c'est tout nouveau puisque cela vient d'être relayé. Jusqu'alors on avait une non-entrée en matière que ce soit de Swisscom ou de Cablecom qui avaient été approchés dans le cadre des travaux de réfection des collecteurs de l'ensemble du quartier du Plateau, en demandant si l'on pouvait profiter de l'occasion de la réfection de ces chemins pour tirer un certain nombre d'infrastructures dans les fouilles que nous réalisons, personne ne voulait entrer en matière.

Lors de la dernière venue de Swisscom, on a cru comprendre qu'ils étaient prêts à réorienter leur stratégie, stratégie qu'ils sont venus nous présenter, c'est-à-dire qu'en 2017, donc l'année prochaine, ils allaient faire le nécessaire sur deux zones géographiques de la commune, celle située aux alentours de la Praille, dans le futur quartier de l'Adret et dans le quartier de la Chapelle, mais qui sont des zones soit à forte densité soit à future forte densité pour le quartier de l'Adret et qu'ils avaient une planification pour l'année suivante, voire encore suivante, 2018-2019, pour le solde de la commune de Lancy et notamment le quartier du Plateau. Quand on leur a expliqué que l'on faisait ces travaux de collecteurs, vu leur nouvelle technologie, où ils peuvent aussi ne pas faire de tirage de fibre partout, ils ont ouvert une porte en disant : on va y réfléchir, cela semble peut-être une solution intéressante.

Donc, on va entrer en discussion avec eux pour essayer de faire le nécessaire le plus rapidement possible. Mais c'est vrai que l'on est totalement dépendant d'eux, on ne peut pas, sauf à décider comme certaines communes aisées l'on fait de prendre ces frais à leur charge, mais ce n'est pas le cas à Lancy, cela n'a jamais été le cas à Lancy pour aucun secteur, donc on n'aurait pas de raison de privilégier un quartier plutôt qu'un autre, donc on est dépendant de Swisscom.